



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire, tenue à huis clos, le 3 août 2020

Étaient présents :

Le maire: M. Robert Duteau

les conseillères et
les conseillers : Mme Sylvie Faille
Mme Estelle Muzzi
M. André Lafrance

Téléconférence : Mme Vicky Landry Bergeron
M. Denis Robert
M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présente, la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme
Jocelyne Blanchet.

Pensée

RÉSOLUTION 2020-179

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et
résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance
ordinaire du 3 août 2020.

RÉSOLUTION 2020-180

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et
résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance
ordinaire du 6 juillet 2020.

RÉSOLUTION 2020-181

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et
résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de juillet
2020 de la liste en annexe A.

Du chèque 59126 au chèque 59179 inclusivement, le total est:.....
195 057.49\$

Le fonds de roulement est de :.....690 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2020 est de :.....
585 000.00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2020-182

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau
et résolu à l'unanimité que soit entérinée la demande de soumission,
sur SEAO, pour procéder à l'asphaltage des routes suivantes :
chemin Cristal, chemin Noël et montée Murray.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-183

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la résolution 2020-174 soit abrogée et remplacée par la résolution : 2020-182.

RÉSOLUTION 2020-184

Considérant que le réservoir de diesel du garage n'est plus assuré à cause du temps d'usage expiré;

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat ou la location d'un réservoir pour le diesel, pour le garage municipal avec les caractéristiques suivantes :

- Double paroi
- 4 550 L de capacité
- Garantie 15 ans
- Revêtement de polymère pour un ajout de 10 ans de garantie contre la rouille
- Avec pompe et compteur de litre

Que soit autorisée la directrice générale à faire l'achat du réservoir pour un montant maximum de 10 000.\$ sans taxes.

RÉSOLUTION 2020-185

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit retiré, de la couverture d'assurance responsabilité, l'organisme Comité des citoyens de St-Bernard-de-Lacolle pour l'organisation et l'exécution de la fête de la St-Jean.

RÉSOLUTION 2020-186

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'ajout de la proposition pour Erreurs et omissions à l'assurance de la Municipalité tel que proposée.

RÉSOLUTION 2020-187

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'ajout de la proposition pour couverture de Cyberrisques à l'assurance de la Municipalité tel que proposée à l'option B soit, une couverture globale de 250 000\$.

RÉSOLUTION 2020-188

Considérant qu' il avait été prévu au Budget 2020 l'achat d'une pelle mécanique;

Considérant que le prix budgété était de \$100 000;

Considérant qu' il était prévu au budget que l'achat soit financé par le Fonds de roulement;

Considérant que le prix de la pelle est de \$61 575.;

Considérant que le coût d'achat a été imputé au budget de fonctionnement général;

En conséquence, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit approprié un montant de 61 575.\$ du Fonds de roulement et que ce montant sera remboursable à raison de 12 315.\$ sur une période de 5 ans soit, de 2020 à 2024 inclusivement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-189

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que ne soit plus reconnu M. Luc Lanciault comme pompier volontaire et premier répondant du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle. Que le Conseil le remercie pour son implication et son dévouement auprès du Service et de la communauté.

RÉSOLUTION 2020-190

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit reconnu M. Cédric Robert comme pompier volontaire et premier répondant du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle, que cette reconnaissance est assujettie à une période de probation de 12 mois et qu'il a l'obligation de compléter la formation requise.

RÉSOLUTION 2020-191

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée la journée de collecte des RDD, le 12 septembre 2020, ainsi que les dépenses s'y rattachant et que soit autorisée la directrice générale, Mme Jocelyne Blanchet, à signer « l'entente de collectes et d'événements spéciaux » avec la ARPE, Association pour le Recyclage des Produits Électroniques du Québec, pour la collecte des produits électroniques dans le cadre de la journée de la Collecte des RDD.

RÉSOLUTION 2020-192

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient approuvées les clauses relatives à la COVID-19 ajoutées au contrat de location des salles de la municipalité tel que présenté en annexe B.

RÉSOLUTION 2020-193

Considérant qu' il manque d'espace à la salle du Conseil;

Considérant que les séances du Conseil sont tenues au Bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité :

- que les réunions soient tenues à la salle Jules-Romme pour la période nécessitant la distanciation ainsi que le port de masque;
- que le port du masque est obligatoire dans la salle, ainsi que toutes les directives prescrites par les autorités gouvernementales;
- qu'une personne sera désignée pour l'application des directives.

RÉSOLUTION 2020-194

Considérant que plusieurs propriétés situées sur les rues Gaston, Normand et Conrad sont en infraction au règlement Q2, r.22;

Considérant que les propriétaires sont au courant de l'infraction depuis plus d'un an;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Considérant que plusieurs démarches ont été faites pour une usine de traitement et que ce n'est pas possible;
- Considérant que le COVID-19 a occasionné le report des décisions;
- Considérant que plusieurs citoyens ont été touchés, soit par la maladie ou par le manque d'emploi causé par le COVID-19;
- Considérant qu' il y a au moins 22 propriétés, classe C, pour lesquelles il doit y avoir intervention rapidement;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité qu'une lettre soit envoyée à tous les propriétaires leur expliquant leur classification, le délai d'intervention exigé par la Municipalité et particulièrement, pour les propriétaires des installations septiques classées C, qu'ils nous fassent parvenir la preuve des travaux exécutés avec la conformité de l'ingénieur ou une copie d'une entente signée avec un entrepreneur reconnu, au plus tard le 31 décembre 2020, pour des travaux à exécuter en 2021.

RÉSOLUTION 2020-195

- Considérant qu' il existe deux (2) solutions qui s'offrent soient, Compo Haut-Richelieu pour le compostage des matières organiques, avec ou sans transport, et le compostage domestique des matières végétales;
- Considérant que la Municipalité désire connaître les besoins et les valeurs de ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit envoyé un questionnaire par la poste à tous les citoyens et qu'une réponse soit exigée pour plus ou moins un mois par la poste, au comptoir du Bureau municipal ou par courriel.

LE CONSEILLER M. ANDRÉ LAFRANCE DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 94, RÈGLEMENT RÉGISSANT LA VITESSE PERMISE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL. QUE CE RÈGLEMENT AURA POUR OBJET LA DIMINUTION DE LA VITESSE SUR LE RANG SAINT-ANDRÉ AU SUD DE LA MONTÉE GUAY JUSQU'À LA LIMITE SUD DU TERRITOIRE À UNE VITESSE DE 50 KM/H

RÉSOLUTION 2020-196

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de pancarte pour l'avertissement du changement de vitesse à venir ainsi que nouvelles pancartes de vitesse.

RÉSOLUTION 2020-197

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisé le mandat de gré à gré pour l'installation des GPS pour les deux (2) autres charrues avec connections au MTQ, tel que soumis par Technologies CDWare le 28 juillet 2020 pour un montant approximatif de 2 542.30\$ (sans taxe).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-198

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé le mandat de gré à gré à Sintra, pour étendre la pierre sur l'accotement de la montée Henrysburg suite à l'application de la couche d'asphalte.

RÉSOLUTION 2020-199

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit entériné le rapport des dépenses de la soirée des finissants 2019-2020.

RÉSOLUTION 2020-200

Considérant que le *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2* tel que géré par la MRC des Jardins-de-Napierville inclut une enveloppe municipale locale dans le cadre du programme *Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* ;

Considérant que l'enveloppe municipale locale, pour 2020, est de 20 000 \$ par municipalité ;

Considérant qu' il est possible pour la Municipalité de cumuler ses enveloppes municipales locales jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant que l'intention du Conseil n'est pas d'engager son enveloppe municipale locale pour l'année 2020 ;

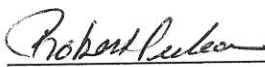
Considérant que lors de la dernière date de dépôt de projets de l'année tenue par la MRC, les municipalités qui souhaitent conserver leur enveloppe annuelle pour une utilisation ultérieure, doivent adopter une résolution à cet effet et la transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville à la date prévue pour le dépôt de projet.

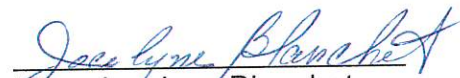
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle confirme son intention de cumuler son enveloppe municipale locale 2020 aux fins d'une utilisation ultérieure;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville, au plus tard le 16 septembre 2020.

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit ajournée la séance ordinaire du 3 août au 17 août 2020.


M. Robert Duteau
Maire


Mme Jocelyne Blanchet
Directrice générale, secrétaire-trésorière

